



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

DECISION MUNICIPALE

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 de prolongation du marché "Mission d'infogérance"

Le Maire de CHENNEVIERES-SUR-MARNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 1414-4,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L. 2194-1,

VU la délibération n° 2020/007 du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs accordée au Maire par le Conseil Municipal, modifiée par les délibérations n° 2021/056 du 4 mai 2021 et n° 2021/099 du 28 septembre 2021 et notamment le point 4° autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants [...],

VU la notification du marché en date du 20/08/2020 portant sur la « Mission d'infogérance, de maintenance du parc informatique et travaux de raccordement en lien fibre optique » à la SOCIETE IPA CONSEILS sise 4, rue de Tessancourt à MEULAN (78250),

CONSIDERANT que le présent marché arrive à échéance le 10/09/2023 et compte tenu du travail engagé par les services pour redéfinir précisément les différents besoins des services municipaux,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prolonger la durée d'exécution du marché jusqu'au 31 décembre 2023,

DECIDE

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°1 au marché pour un montant maximum de 12 000€ HT, prolongeant la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

ARTICLE 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 août 2023

Fait à Chennevières-sur-Marne,
le 11 août 2023.

Le Maire,

Jean-Pierre BARNAUD




Jean-Pierre BARNAUD

Maire



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS AVENANT N° 1- M200021

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE
14 avenue du Maréchal Leclerc
94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Tél : 01 45.94.74.74

B - Identification du titulaire du marché public

SASU IPA CONSEILS
4 rue de Tessancourt
78250 MEULAN
Tél : 01 60 20 65 50
Siret : 8186 1167 500013

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Marché M200021 – Mission d'Infogérance, de maintenance du parc informatique et travaux de raccordement en lien fibre optique

■ Date de la notification du marché public : 20 août 2020

■ Durée d'exécution du marché public : 1 an à compter du 10 septembre 2020 reconductible sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

■ Montant du marché public sur toute la durée du marché :

- Montant minimum de commande : **0,00 €**
- Montant maximum de commande : **201 000€ HT**

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

L'échéance du présent marché arrivant le 10 septembre 2023, et compte tenu du travail engagé par les services pour redéfinir précisément les différents besoins des services municipaux, il est nécessaire de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

■ Incidence financière de l'avenant :

Montant initial du marché : **201 000€ HT**

Montant de l'avenant : **12 000€ HT**

Montant final du marché : **213 000€ HT**

Augmentation en pourcentage par rapport au montant initial : **5.97%**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : , le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)